

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **3 février 2014**

Décision n° **B-2014-4996**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Hôtel Dieu - Aménagement des espaces publics attenants - Autorisation de signer le marché de prestations de maîtrise d'oeuvre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Buna

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 janvier 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 4 février 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à Mme Laurent), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à M. Crédoz), Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), M. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Mme Peytavin, MM. Julien-Laferrrière, Sangalli.

Absents non excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin, Calvel, Arrue, Passi, Sécheresse, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 3 février 2014**Décision n° B-2014-4996**

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Hôtel Dieu - Aménagement des espaces publics attenants - Autorisation de signer le marché de prestations de maîtrise d'oeuvre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 janvier 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Dans le cadre du projet de reconversion de l'Hôtel Dieu, la Communauté urbaine de Lyon a en charge la maîtrise d'ouvrage des projets de requalification des espaces publics attenants à ce bâtiment et de création d'une halte fluviale. Le périmètre opérationnel d'environ 11 100 mètres carrés, comprend :

- le secteur du quai Jules Courmont en façade de l'Hôtel Dieu,
- le secteur des rues de la Barre, Bellecordière, Paufique et Rivière et place de l'hôpital,
- le secteur en lien avec le Rhône : la halte fluviale,

Le programme d'aménagement prévoit :

- le réaménagement des rues Bellecordière, Paufique et Rivière, ainsi que la place de l'hôpital avec pour principal objectif, l'apaisement de la circulation pour redonner une place aux piétons,
- le réaménagement du trottoir rue de la Barre au droit de l'Hôtel Dieu en lien avec la rue Bellecordière,
- la création d'un parvis quai Jules Courmont, au droit de l'Hôtel Dieu. Pour ce faire, les places de stationnement en épi au droit de l'Hôtel Dieu ainsi qu'une des voies de circulation de la contre-allée du quai Jules Courmont seront supprimées,
- la création d'une halte fluviale sur la rive droite du Rhône, dans l'axe du grand dôme Soufflot, et le réaménagement du quai haut pour permettre une déambulation piétonne de l'Hôtel Dieu jusqu'à la halte.

Sur la base de ce programme de création et de requalification d'espaces publics, un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57, 59 et 74 III a du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics attenants à l'Hôtel Dieu à Lyon 2°.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 20 décembre 2013, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Dumetier Design/Cap Vert/Les Eclairagistes Associés/Artelia Ville et Transports, pour un montant total de 609 738,54 € HT, soit 731 686,25 € TTC répartis ainsi :

Tranche	Libellé de la tranche	Montant du marché	
		en € HT	en € TTC
1	Tranche ferme : missions de conception (EP + AVP + PRO + ACT) + missions de réalisation (VISA + DET + AOR + OPC) + mission complémentaire de concertation, sur les secteurs 1 et 2	306 953,76	368 344,51
2	Tranche conditionnelle (TC) 1 : études préliminaires, sur le secteur 3	18 539,73	22 247,68
3	TC 2 : missions complémentaires comprenant l'étude d'impact et l'enquête publique, sur les secteurs 1 et 2	17 400,00	20 880,00
4	TC3 : missions de conception (AVP + PRO + ACT) + missions de réalisation (VISA + DET + AOR + OPC) + mission complémentaires études d'impact + enquête publique + dossier loi sur l'eau, sur le secteur 3.	266 845,05	320 214,06

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de prestations de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics attenants à l'Hôtel Dieu à Lyon 2° et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises Dumetier Design/Cap Vert/Les Eclairagistes Associés/Artelia Ville et Transports pour un montant total de 609 738,55 € HT, soit 731 686,26 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O2784, le 10 décembre 2012 pour la somme de 881 500 € en dépenses et de 650 000 € en recettes.

3° - Les montants à payer seront prélevés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - comptes 2315 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 février 2014.